

INTERVENTION À VOTRE DOMICILE

Nos prestataires s'engagent
pendant la période de
pandémie

À vos côtés
pour votre
sécurité



AVANT L'INTERVENTION

le technicien :

- vérifie ses Équipements de Protection Individuel (EPI) : Gants à usage unique, masque, gel hydro-alcoolique, papier à usage unique, lingettes, sac poubelle, etc...
- se désinfecte les mains avant d'entrer dans le logement
- informe le locataire de son arrivée
- s'équipe de ses EPI

Informe le locataire de son arrivée



Se lave les mains avant d'entrer

Est équipé de ses EPI



PENDANT L'INTERVENTION

le technicien :

- rappelle et fait appliquer les règles de distanciation sociale, minimum **1 m** avec toute personne présente
- travaille **seul** dans la zone d'intervention

Pour la santé de chacun, respecter vous aussi ses instructions

- nettoie ensuite sa zone d'intervention
- met les déchets dans un sac fermé qu'il conserve
- se lave les mains

Applique les règles de distanciation

Ouvre les fenêtres pour aérer la pièce

Travaille seul dans la zone d'intervention

Nettoie ensuite la zone d'intervention



APRÈS L'INTERVENTION

le technicien :

- passe une nouvelle lingette désinfectante sur l'ensemble des équipements touchés chez le client.
- jette les lingettes dans le sac poubelle et le ferme définitivement.
- utilise dès que possible les bons d'intervention numérique
- quitte le lieu d'intervention avec le sac poubelle sans rien toucher

Nettoie
l'ensemble des
équipements
touchés

Jette les
lingettes dans
le sac poubelle

Utilise les bons
d'intervention
numérique.

Quitte le lieu
avec le sac
poubelle



**QUEL QUE SOIT LEUR LIEU
D'INTERVENTION, LES PRESTATAIRES
SONT TENUS DE :**

- respecter les gestes barrières
- porter leurs équipements de protection
- nettoyer toutes les surfaces avec lesquelles ils ont été en contact
- évacuer chaque jour les déchets et équipements liés au chantier

Nos prestataires s'engagent contractuellement à être en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Dans le cadre de sa politique santé et sécurité au travail (ISO 45001), Hauts-de-Seine Habitat établit des plans de prévention avec ses prestataires pour mesurer les risques et mettre en place les moyens de protection nécessaires.



Vous avez une question ?

Vous pouvez contacter votre
Direction de Proximité



*Ensemble, soyons
solidaires et responsables*

" Je me protège, je protège les autres "



Je porte
obligatoirement
mon masque



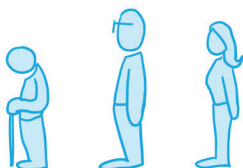
Je me lave les
mains régulièrement



Je tousse et j'éternue
dans mon coude



J'utilise un
mouchoir à usage
unique et je le jette



Je garde 2 m de
distance de sécurité



Passation et exécution
des marchés publics



Attestation
n°0015

